

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DU TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-LAMY

## **AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy.

Le conseil municipal déclare son intention de modifier le calendrier des séances municipales pour le mois d'octobre en vue des élections municipales du 2 novembre 2025. Selon Élections Québec, la municipalité a jusqu'au 3 octobre 2025 pour tenir des séances du conseil et ainsi respecter les 30 jours alloués aux candidats lors de la période électorale.

La séance du conseil du mois d'octobre prévue initialement, le mardi 14 octobre 2025, à 19 h30, sera donc devancée au jeudi 2 octobre 2025.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de la résolution durant les heures d'ouverture de bureau de la Municipalité située au 115, route de l'Église, à Saint-Pierre-de-Lamy ainsi que sur le site Web de la Municipalité dans la section Avis publics.

DONNÉ ce 27 août 2025. Isabel Plourde Directrice générale et greffière-trésorière